



Championnat Départemental seniors de Tir de Précision



Article 1 **DENOMINATION DE LA COMPETITION**

Il est créé, pour les licenciés du département de Vaucluse, une compétition annuelle qui prendra le titre de « Championnat départemental de Tir de Précision senior à pétanque » et qui décernera les titres de Champion départemental de Tir de Précision senior et de Vice-champion départemental de Tir de Précision senior.

Article 2 **CATEGORIE**

La compétition est ouverte aux licenciés senior et junior hommes et femmes.

Article 3 **REGLEMENT FEDERAL**

Le règlement du tir de précision établi par la FIPJP sera appliqué sur l'ensemble de la compétition.

Article 4 **INSCRIPTION**

Les licenciés seront inscrits par l'intermédiaire de leur club à l'aide des formulaires d'inscriptions. Pour la saison 2017, le délai est fixé au 23 janvier. Les joueurs paieront une participation de 2 euros en faveur des actions jeunes, le jour des qualifications. Il est à noter qu'un licencié ne pourra effectuer qu'une série de tir.

Article 5 **LA COMPETITION**

Le Championnat Départemental de tir de précision se déroulera en deux phases :

- Une phase de qualification qui se déroulera sur deux journées : Chaque participant devra effectuer une série de tirs sur chaque atelier.

Un classement général de l'ensemble des tireurs sera établi en fonction des résultats obtenus. En cas d'égalité, les participants seront départagés selon le règlement international et pourront participer à un barrage le cas échéant.

- Une phase finale sur une demi-journée regroupera les 16 meilleurs joueurs des qualifications.

Tout d'abord, les 16 tireurs qualifiés effectueront une série de tir sur chaque atelier. Un classement sera établi à la fin de cette phase et les 8 premiers seront qualifiés pour les ¼ de finale.

En ¼ de finale les rencontres se dérouleront de la manière suivante :

1^{er} contre 8^{ème}, 2nd contre 7^{ème}, 3^{ème} contre 6^{ème}, 4^{ème} contre 5^{ème}.

Ainsi de suite jusqu'en finale.

Article 5 **TENUE :**

Lors de la phase finale, une tenue neutre est autorisée, une tenue de club est fortement recommandée. Le port d'une tenue d'un autre club est formellement interdit.

Article 7 **JURY/NOTATION**

Le jury sera composé de trois personnes dont un faisant office de président.

La notation et la gestion des ateliers seront effectués par des délégués, arbitres ou éducateurs du CD84 FFPJP, désignés par le comité départemental.

Article 8 **RECORD DEPARTEMENTAL DE TIR**

Le record départemental de tir de précision est attribué au joueur obtenant le plus grand nombre de points (sur 100 points) sur l'ensemble de la compétition (qualificatif et phase finale confondus).

Article 9 **RECOMPENSES**

Le champion, le vice-champion et le recordman du tir seront récompensés par le comité départemental.